

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
 Travaux de renouvellement robinet gaz – D6 Rue de Langon
Prolongation de l'arrêté n° 289/2024 du 29/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
 Vu le Code de la route ;
 Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;
 Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
 Vu l'avis favorable de la Division Routes Sud en date du 28/05/2024 ;
 Vu la demande d'OMEXOM DISTRIBUTION TOURS, 18 Rue de la Liodière – 37303 JOUE LES TOURS, pour prolonger l'arrêté n° 289/2024 du 29/04/2024 ;
 Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les dates des travaux à l'article n° 1 de l'arrêté n° 289/2024 du 29/04/2024 afin que l'entreprise puisse terminer ses travaux ;
 Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, afin de permettre des travaux de renouvellement robinet gaz – D6 Rue de Langon, du mercredi 12 juin au vendredi 28 juin 2024 ;
 Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date de fin de l'arrêté stipulée à l'article n°1 de l'arrêté n° 289/2024 est prolongée du mercredi 12 juin 2024 au vendredi 28 juin 2024 ;
 Les autres prescriptions de l'arrêté sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 29 mai 2024

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 31 MAI 2024

Date de mise en ligne sur le site internet : **31 MAI 2024**

Par délégation du Maire,
 L'Adjoint



Philippe SEGUY